

# Propositions du groupe de travail finance

*3<sup>ème</sup> approche*

*Novembre 2008*

## Rappel de notre démarche:

- *Décision au CA du 23 janvier 2008 d'auditer l'ensemble des sections pour faire un budget prévisionnel sur les 3 années à venir.*
- *Remise de cette analyse au CA du **29 avril 2008** à l'ensemble des sections. 3 sections sont structurellement déficitaires (basket – 6 000€, foot -8 000 € et la gym enfants -19 500 €)+ ESG -9 000€.*
- *Mise en place d'une commission finance pour faire des propositions.*
- *Elle s'est réunie 3 fois jusqu'à ce jour*

# Cinq propositions de la commission finance

1. *Répartition de la charge salariale sur l'ensemble des adhérents en l'incluant dans la cotisation ESG.*
2. *Répartition de la charge salariale sur les adhérents bénéficiant de salariés en l'incluant dans la cotisation ESG*
3. *Une cotisation de solidarité inter section*
4. *La mutualisation se fait par la subvention communale.*
5. *Solution mixte entre les solutions 3 et 4*

# 1) Répartition de la charge salariale sur l'ensemble des adhérents

- *Masse salariale 176 000 € 1 563 adhérents*
  - *Cotisation ESG:*
    - 112 € pour couvrir les salaires (176 000€/1 563 adh)*
    - 21€ pour les besoins de fonctionnement ESG*
    - 16 € correspondant à la sub. (25 000€/1 563 adh)*
  - *Total 117 € par adhérent par an*

*Les sections restent libre de leur budget pour les autres postes de charges. Elles décident du montant de leur cotisation pour couvrir ces charges*

## 2) Répartition de la charge salariale sur les adhérents bénéficiant de salariés

- *Masse salariale 176 000 € 1 341 adh. bénéficiant de salariés.*
  - *Cotisation ESG:*
    - 132 € pour les salaires (176 000€/1 341adh)*
    - 21€ pour les besoins de fonctionnement ESG*
    - 18 € correspondant à la sub. (25 000€/1 341adh)*
  - *Total **135 €** par adhérent par an*

*Les sections restent libre de leur budget pour les autres postes de charges. Elles décident du montant de leur cotisation pour couvrir ces charges*

# Tarif 2007/2008 de certaines activités

## Nombre adhérents (06-07)

• Ateliers	168 € à 303 €	44 adhérents
• Danse sportive	110 € à 200 €	39 adhérents
• Gym enfants	100 € à 270 €	228 adhérents
• Basquet	100 € à 160 €	169 adhérents
• Chorale	98 €	21 adhérents
• Boule de terre	92 € à 293 €	55 adhérents
• Danse classique	90 € à 180 €	62 adhérents
• Gym adultes	90 €	246 adhérents
• Fitness	90 €	41 adhérents
• Tennis	80 € à 250 €	89 adhérents
• Danse country	75 €	61 adhérents
• Foot	70 € à 130 €	277 adhérents
• Tennis de table	55 € à 75 €	31 adhérents
• Judo	50 € à 198 €	132 adhérents
• Volley	46 € à 66 €	28 adhérents
• Cyclo <sup>2</sup>	43 €	13 adhérents
• Échecs	30 €	20 adhérents
• Danse collective	20 €	60 adhérents
• Scrabble	gratuit	15 adhérents

## Remarques pour solution 1 et 2

- *Les sections restent libre de leur budget pour les autres postes de charges.*
- *L'implication des sections restera-t-elle au même niveau?*
- *La demande d'augmenter le nombre d'heures de salariés ne risque-t-elle pas d'être forte?*
- *Risque de décalage avec le coût pratiqué dans les communes voisines pour certaines activités.*
- *Pour certaines sections cela implique une augmentation importante des tarifs.*
- *Nous ne prenons pas en compte la durée hebdomadaire des activités (de 1 he à 6 he par semaine à l'ESG)*
- *Si nous essayons d'être plus précis risque d'usine à gaz et finalement de se rapprocher des coûts actuels.*

## Proposition N°3, une cotisation de solidarité inter section

- *Chaque section reverse 40 € par adhérents à l'ESG.*
- *La somme mutualisée est redistribuée aux sections suivant:*
  - *50% pour les enfants*
  - *12.5% pour les animations dans le village*
  - *12.5% pour les sections ayant un responsable technique*
  - *12,5% pour les entraîneurs / enseignants bénévoles*
  - *12,5% pour les sections qui mènent des actions pour trouver de l'argent.*

## Proposition N°3, une cotisation de solidarité inter section

- 62 000€ à mutualiser 1 550 adh\*40€.
- La somme mutualisée est redistribuée aux sections suivant:
  - 50% pour les enfants (31 000€/750 enf. => 41.33€/enfants)
  - 12.5% pour les animations dans le village (7 750€/10 => 775€/animation)
  - 12.5% pour les sections ayant un responsable technique (7 750€/3 =>2 583.33€/section)
  - 12,5% pour les entraîneurs / enseignants bénévoles (7 750€/10 =>750 €/section)
  - 12,5% pour les sections qui mènent des actions pour trouver de l'argent. (7 750€/6 =>1 291.67€/section)

## Exemple de la mutualisation pour la Gym enfants et Gym adulte

- *Cotisation de mutualisation 200 adh \* -40€* = -8 000.00 €.
  - *Enfants 200 \* 41.33€* = +8 266.67 €
  - *Animations dans le village* = 0.00 €
  - *Un responsable technique* = +2 583.33 €
  - *Pour les entraîneurs bénévoles* = + 775.00 €
  - *Pour les actions pour trouver de l'argent.* = +1 292.67 €
- Total** = + 4 917.67 €
- Gym adulte**
- *Cotisation de mutualisation 250 adh \* -40€* = -10 000.00 €.

# Exemples de la mutualisation pour le judo

● Cotisation de mutualisation 130 adh * -40€	= - 5 200,00 €.
● Enfants 66 * 41.33€	= +2 725,80 €
● Animations dans le village	= 0,00 €
● Un responsable technique	= 0,00 €
● Pour les entraîneurs bénévoles	= + 775.00 €
● Pour les actions pour trouver de l'argent.	= +1 292.67 €
<b>Total</b>	<b>= - 406.53 €</b>

# Exemples de la mutualisation pour le Cyclotourisme

● <i>Cotisation de mutualisation 13 adh * -40€</i>	=	- 520,00 €.
● <i>Enfants 0 * 41.33€</i>	=	0,00 €
● <i>Animations dans le village</i>	=	775,00 €
● <i>Un responsable technique</i>	=	0,00 €
● <i>Pour les entraîneurs bénévoles</i>	=	0,00 €
● <i>Pour les actions pour trouver de l'argent.</i>	=	0,00 €
<b>Total</b>	= +	<b>225,00 €</b>

## Exemples de la mutualisation pour les ateliers

● <i>Cotisation de mutualisation 45 adh * -40€</i>	= - 1 800,00 €.
● <i>Enfants 5 * 41.33€</i>	= 206,50 €
● <i>Animations dans le village</i>	= 775,00 €
● <i>Un responsable technique</i>	= 0,00 €
● <i>Pour les entraîneurs bénévoles</i>	= 0,00 €
● <i>Pour les actions pour trouver de l'argent.</i>	= 0,00 €
<b>Total</b>	<b>= - 818,50 €</b>

## Proposition N°4 la mutualisation se fait par la subvention communale

- *La Subvention de la municipalité pourrait servir à deux choses :*
  - *l'équilibre financier de certaines sections au vu du budget prévisionnel à 3 ans avec un accord du CA sur un montant donné en cohérence avec les priorités de la mairie.*
  - *des projets ponctuels proposés par les sections plus ou moins sous forme d'appel à projet.*

## Des indicateurs de gestion (quelque soit la solution choisie)

- *L'ESG étant l'employeur, elle propose des indicateurs de gestion aux sections et le bureau accompagne les sections dans leurs choix stratégiques. Les grandes tendances sont communiquées régulièrement au C.A. et celui-ci valide ou non toutes les modifications importantes.*
- *Toutes les sections qui demandent une subvention devront remettre ces indicateurs de gestion au bureau de l'ESG.*

## Proposition N°5, un mixte des solutions 3 et 4.

- *La subvention de la mairie est utilisée pour:*
  - *Le fonctionnement de l'ESG*
  - *Équilibrer les sections enfants (suivant les mêmes conditions que celles proposées précédemment)*

## Proposition N°5, un mixte des solutions 3 et 4.

- *Chaque section reverse 10 € par adhérents à l'ESG.*
- *La somme mutualisée (15 000€) est redistribuée aux sections.*
  - *environ 12 000€ (entre 300€ et 350€ en fonction du nombre de projets) pour :*
    - *une animations dans le village*
    - *un responsable technique*
    - *des entraîneurs / enseignants bénévoles (éventuellement prévoir des tranches en fonction du nombre de bénévoles pour envisager 2 ou 3 X la prime à ceux qui ont le plus de bénévoles (moins de 5, 5 à 15 et plus de 15)*
    - *une section qui mène des actions pour trouver de l'argent.*
  - *environ 3 000 € pour les projets ponctuels sous forme d'appel à projets*